

la colonisation n'oublient jamais les cris de la villa Susini. la cour supreme ou le TPI

Source: <http://newsgroups.derkeiler.com/Archive/Soc/soc.culture.algeria/2006-08/msg00090.html>

- *From: "Massinissa" <massi.nissa@xxxxxxxxxxxx>*
 - *Date: Tue, 22 Aug 2006 21:06:41 GMT*
-

Azulzul, salama, holalala,...

Procès contre le général Schmitt

L'affaire Ighil Ahriz devant la Cour suprême française
Mustapha Benfodil, Liberté, 21 août 2006

Mme Louizette Ighil Ahriz, qui a intenté un procès en 2003 en France contre l'ancien tortionnaire, le général Maurice Schmitt, pour diffamation, a déclaré hier, sur les ondes de radio Mitidja, que le dossier est actuellement devant la Cour suprême française. C'est en effet ce qu'a indiqué l'APS en faisant référence à une interview accordée par Mme Ighil Ahriz à cette radio à l'occasion de la journée du Moudjahid. Cette affaire, faut-il le signaler, a été portée une première fois devant la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, qui avait condamné, le 10 octobre 2003, l'ancien chef d'état-major de l'armée française pour avoir diffamé Louizette Ighil Ahriz à propos de son livre Algérienne (témoignages recueillis par Anne Nivat, éd. Fayard, 2001). Livre où elle relate les deux mois de torture et les viols qu'elle a subis à la villa Susini, et que le général Schmitt qualifiera de "tissu d'affabulations et de contrevérités" au cours de l'émission télévisée Culture et Dépendances diffusée sur France 3, le 6 mars 2002.

Figure emblématique de la résistance féminine durant la guerre d'Algérie, Louizette Ighil Ahriz est née le 22 août 1936 au Maroc. Engagée à 21 ans comme agent de liaison au sein du FLN en pleine Bataille d'Alger, elle fuit au maquis ; le 28 septembre 1957, elle est grièvement blessée dans une embuscade du côté de Chebli. Elle recevra cinq balles dans le corps ! Rapatriée d'urgence dans un hôpital, elle passera deux mois entiers, entre octobre et décembre 1957, dans les locaux de la 10e Division de parachutistes de sinistre mémoire des généraux Massu et Bigeard. Sous leurs ordres, les Aussaresses, Graziani et consorts seront les froids instruments d'une mécanique tortionnaire abjecte.

Louizette Ighil Ahriz n'aura de cesse de dénoncer la pratique systématique de la "question" dans les sous-sols du système colonial français. Ses témoignages qui avaient été, rappelle-t-on, publiés pour la première fois par le journal Le Monde, en juin 2000, avaient jeté l'émoi au sein d'une

la colonisation n'oublient jamais les cris de la villa Susini. la cour supreme ou le TPI
opinion publique française qui découvrait avec effroi l'horreur de la
torture comme plaie endémique de la machine coloniale.

La plaignante avait donc gagné son procès en première instance, mais le général Schmitt, qui avait fait appel du jugement, avait été innocenté en 2005, le tribunal arguant le manque de preuves. "Nous sommes en train de collecter des preuves sur la base de témoignages d'anciens militaires français qui avaient pris part à la pratique de la torture et qui ont décidé de s'exprimer pour laver leur conscience", dira l'avocate de Mme Ighil Ahriz, Me Fatma Benbrahim. Celle-ci a cité, notamment l'ancien tortionnaire Paul Aussaresses, qui avait reconnu les faits "sans présenter des excuses" aux victimes, mais aussi un ancien appelé, Raymond Cloire, et un autre, Henri Pouillot. Évoquant les difficultés rencontrées durant le procès, Mme Ighil Ahriz a affirmé que la justice française exigeait des preuves écrites pour étayer la pratique de la torture en Algérie.

L'honorable moudjahida a expliqué que les archives militaires qui contiennent ces preuves ne sont pas accessibles en France, soulignant que le procès qu'elle a engagé contre l'armée française à travers le général Schmitt "met à mal la France officielle qui refuse de reconnaître les crimes coloniaux commis contre le peuple algérien". Mme Ighil Ahriz a averti que si la Cour suprême française ne lui rendait pas justice – les lois françaises consacrant la prescription des crimes commis durant la guerre d'Algérie –, elle saisirait le Tribunal pénal international (TPI) qui considère comme "imprescriptibles" les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les viols en temps de guerre.

À 70 ans et des séquelles, Louizette Ighil Ahriz est incontestablement le symbole épique de la bataille de la mémoire afin que les thuriféraires du rôle "positif" de la colonisation n'oublient jamais les cris de la villa Susini.

M. B.

http://www.algeria-watch.org/fr/article/hist/1954-1962/cours_supreme.htm